

# L'Eglise Saint Pierre de CHAIGNAY

## Une Eglise récente.

Le Conseil Municipal de Chaignay songeait déjà en 1817 à faire de grands travaux de consolidation dans cette Eglise Saint Pierre, du XIIIème siècle en très mauvais état, ou à la reconstruire.

S'ensuivent différentes décisions :



**Le 15 Octobre 1843** le Conseil Municipal décide la refonte des cloches après accord sur les devis de Mr MORLOT, fondeur à DIJON, « attendu que la plus grosse était cassée ... et que la petite était d'un poids trop faible.» Il s'assure de la présence d'un second devis (M.PETITFOUR) et que les cloches ont été pesées avant leur départ, le métal analysé au laboratoire de DIJON et qu'il y a eu augmentation de poids. Le résultat acoustique étant parfait, il en assure le paiement des 9/10<sup>ème</sup>, le solde étant pris en charge par la « fabrique » (*la paroisse – ndlr*). Les bois (le beffroi des cloches) sont également remplacés, mais nous verrons que ce sera pour peu de temps.

**Le 16 Février 1857**, le Conseil Municipal pense à nouveau qu'il faut reconstruire tout ou partie de cet édifice et que les sommes investies à partir de ce jour ne doivent servir qu'à des dépenses de nature à profiter aux travaux ultérieurs.

- Un état des lieux de l'ancienne église est rappelé :
- Le vice principal est le nivellement de cette église qui se trouve enterrée par le sol adjacent, qui lui-même est dominé par la rue du chêne.
- Les charpentes, notamment du clocher, sont pourries et les assemblages supprimés
- La pierre des murs est pourrie, du fait du surplombage du terrain adjacent, des lézardes se font jour, parfois de 10cm.

Il est donc décidé :

- Que le clocher sera rasé jusqu'au sol.
- Qu'un nouveau clocher avec ses collatéraux sera établi en avant de la façade.
- Un projet général d'église sera étudié. Il devra comprendre trois nefs et devra contenir 600 personnes.



Ancienne Eglise du XIII<sup>e</sup> 1

**Le 31 Décembre 1860**, le Conseil Municipal reçoit trois propositions de l'architecte DEGRE (qui participera à de nombreux projets dans la région), , mais aucune ne peut être acceptée par la Commune vu l'état de ses finances. Même les intérêts de la dette devraient être couverts par emprunt !

Moyennant un dégagement de 20 000 Francs, il est décidé malgré tout et sans tarder :

- De construire un nouveau clocher en avant deux mètres du portail par l'Entreprise PRETOT.
- De réparer l'extérieur du cœur et les contreforts.
- De demander de nouveau devis qui soient « en harmonie » avec les finances communales
- De démolir la tour du clocher jusqu'au faite de l'église et son raccord avec la nef et le chœur.

Notons simplement qu'en créant un nouveau clocher à l'Est et en supprimant celui de l'ancienne Eglise, situé à l'Ouest, nous nous trouvons aujourd'hui avec une Eglise orientée à l'Ouest, implantation très inhabituelle . . .

Mais comme pour toute construction nouvelle, y compris de nos jours, les suppléments et imprévus arrivent. Figurez-vous que personne n'avait songé à l'escalier d'accès au clocher ! Comment aller entretenir les cloches nouvellement transférées de l'ancien au nouveau clocher.

Cet escalier sera donc installé au Nord, et sans doute pour faire une architecture symétrique, on pense créer une chapelle baptismale au Sud. Coût du supplément adopté le 8 mai 1862 : 4426 Francs.

Dans la même séance, le Conseil Municipal, vu les plans et devis de l'architecte DEGRE, décide à l'unanimité l'implantation d'un nouveau cimetière à l'angle de la route de Villecomte et du chemin de Diénay. Sa surface sera de 2921 m<sup>2</sup>, la dépense de 1690 Francs. Ce terrain sera immédiatement clos, les déblais de l'ancien cimetière (avec les ossements) y seront transférés de suite.

En 1866, est prévue l'installation d'une horloge neuve, celle de l'ancien clocher donnant des signes d'inquiétude. 2000 Francs sont inscrits au budget. Mais Monsieur TESSIER, horloger à Is sur Tille se fait fort de réparer l'ancienne et de la garantir 4 ans, moyennant 500 Francs. Cette réparation permettra d'allonger la durée de vie du mécanisme jusqu'en 1935.

**Le 2 Mars 1882**, le clocher étant maintenant bien terminé, on songe à la reconstruction de l'Eglise (ainsi qu'un réservoir d'eau) : les devis sont les suivants : 47500 Francs pour l'Eglise, 7000 Francs pour le réservoir d'eau. *Un secours de l'Etat* (une subvention) est demandé (13000 Francs) et un emprunt sollicité pour 12000 Francs. A l'époque, un sou est un sou, puisque *le conseil de fabrique* de la paroisse sollicite de la Commune, l'autorisation de vendre l'herbe du cimetière.

## **LES MALVERSATIONS DE L'ENTREPRENEUR**

Monsieur MORLOT, Entrepreneur et adjudicataire de la reconstruction, forme une requête le 11 Aout 1883 auprès de la Commune. Il demande tout simplement d'être déchargé des travaux de construction de l'école des filles ... Grand émoi on le devine, lorsque l'on sait que les sous-bassements sont commencés et l'immeuble est à la merci des intempéries ! Des matériaux vicieux et mal employés ont été posés ... Que voulait faire l'entrepreneur : relever des prix jugés après coup trop bas ? Ne pas verser son cautionnement ? Difficultés avec les sous-traitants ? Problème de matériaux ? On ne sait trop. Toujours est-il que le Conseil Municipal ne s'en laisse pas compter et dépose plainte avec demande de dommages et intérêts Sommé par le Préfet de reprendre le chantier, l'entrepreneur s'exécute, mais mollement, en ne faisant que les travaux les plus faciles et les plus avantageux. Il délaisse les plus *difficultueux* et n'approvisionne plus le chantier. Il enlève même des matériaux qui ont été déposés.

Du fait de l'abandon du chantier, dans un état déplorable, des travaux de conservation de l'existant sont effectués en régie, de manière à préserver ce qui peut l'être. Vingt mètre-cubes de pierres posées ont gelé et devront être remplacées

## **LES TRAVAUX REPRENENT**

L'Entreprise MARCHANDON enlève la nouvelle adjudication le 24 Aout 1884 pour la reconstruction de l'Eglise et de l'école des filles.

En 1885, après examen du budget de reconstruction, il s'avère qu'un nouveau crédit de 12000 Francs est nécessaire. Les travaux seront ainsi terminés en Février 1886 mais on se rendra compte en Octobre de la même année qu'il faut à nouveau ...faire un emprunt de 5500 Francs pour solder cette reconstruction.

Une pierre tombale de 1622, reprise dans le pavement de l'ancienne église est installée avant la fin des travaux.

La bénédiction de cette nouvelle Eglise, du vocable de Saint Pierre, aura lieu le 17 Décembre 1885 par le ministère de M.LALLEMAND, Curé de la paroisse d'Is sur Tille assisté de ceux de Saulx le Duc, de Villecomte, de Marsannay et de Tarsul.

## AU FIL DES ANS ...

Les rapports entre l'évêché et les communes n'allaient pas toujours de soi au cours de ce dix-neuvième siècle qui sera une transition entre la période révolutionnaire et celle de la séparation des églises et de l'état--début 20ème siècle.

Ainsi en 1888, quelques jours avant Noël, Monseigneur l'Eveque de Dijon, propose de nommer un prêtre à la succursale de Chagnay, à la double condition : qu'une citerne soit construite à la cure et que deux parts d'affouage lui soient allouées. Bons princes, les conseillers municipaux acceptent la citerne et donneront quatre stères de bois et cinquante fagots, soit l'équivalent, mais coupé .

En 1889, on reconstruit le mur de cloture du Presbytère, si caractéristique avec son élévation en défense que nous connaissons aujourd'hui. Le secours de l'Etat est à nouveau demandé, les fonds communaux ne permettant pas de s'acquitter des 2000 Francs prévus au devis

En 1898, curieux versement de Monsieur Jean CLERGET de Longecourt à la *fabrique, d'une rente de 18 Francs à 3 % sur l'Etat*, à l'effet de célébrer à perpétuité, six messes basses par an. Cela tient-il toujours ? Rien n'est moins sûr

## L'Eglise de CHAIGNAY : Une architecture néo-classique.

Après l'interruption des constructions religieuses pendant la Révolution et le premier Empire, on assiste à Paris, et en Province, à l'édification d'une multitude d'Eglises ayant ce style néo-classique si particulier.

Le diocèse de Dijon n'y échappe pas et l'on voit se construire à cette époque des Eglises, mais également des écoles, ayant toutes le même style. Par exemple dans notre proche environnement : Beire le Chatel, Brognon, Saint-Julien, Clénay, Ruffey, etc ...



Chagnay se distingue par ses dimensions respectables : 30 m de longueur et 9m en largeur (16 m à la croisée du transept), pour une hauteur sous voûte de 10m.

Sa capacité est de 300 personnes. Son clocher est également très particulier, puisque constitué d'imposantes dalles de pierres. Une performance pour l'époque.

Pourquoi cette volonté de bâtisseur ? Sans doute la réquisition des biens du clergé et plus particulièrement pour CHAIGNAY, les terres de l'abbaye de Saint Bénigne de Dijon, la vente de la cure à un particulier (*mais la Commune lui rachètera un peu plus tard*), le recours autorisé depuis peu du quart de la réserve des bois communaux, la possibilité du recours à l'emprunt, autant de moyens qui ont sans doute libéré les énergies locales !

À ces exigences pratiques s'ajoute le vœu des autorités épiscopales d'accueillir dans des conditions décentes les fidèles, favorisant ainsi l'exercice de la piété et le renouveau religieux. Des dynasties d'architectes (les DEGRE père et fils pour CHAIGNAY), d'entrepreneurs locaux se font jour. La construction de l'Eglise permet ensuite à ces hommes de l'art d'étendre leur talent aux édifices édilitaires dont le XIXe siècle s'est fait une spécialité : mairies, écoles, lavoirs, et de donner aux bourgs un petit air urbain.

Par ailleurs les fabriques (la paroisse), dont le rôle institué en 1809 est redéfini en 1837, sont appelées à participer à cet effort, au titre des dépenses extraordinaires.

Napoléon 1er a un goût prononcé pour ce style. Le Conseil des bâtiments civils, qui dépend du Ministère de l'Intérieur, exerce un contrôle pointilleux de l'architecture. Les projets deviennent des standards et l'on aboutit très rapidement à l'uniformisation des projets. Ce classicisme sera fatal à l'architecture néo-classique, qui sera remplacée par le néo-gothique de Prosper MERIMEE et VIOLLET le DUC, que nous connaissons jusqu'au seuil de la Grande guerre 14-18.

## **L'INVENTAIRE DES OBJETS LIES A L'EGLISE** : l'origine de la collection



Si cette collection s'est constituée au fil des ans et des siècles depuis l'an 1100, l'objet le plus ancien qui se soit conservé d'une manière intacte est sans aucun doute la statue en pierre représentant « Sainte Anne et la vierge ». Cet objet du XVIème siècle est classé et inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1927.

Une autre statue, un reliquaire sur bois, représentant Saint Pierre, nous a été dérobé en 1999. Une perte inestimable pour les habitants de Chaignay, mais parfaitement estimée par ses receleurs

### ***La période révolutionnaire***

Le régime de la Terreur débuta à Chaignay en 1793. Sur les injonctions du Directoire du District d'Is sur Tille, un Comité de surveillance fut chargé de dresser la liste des suspects au rang desquels figurait le Curé HORY. Les paroissiens, desquels il était visiblement très proche, avaient mis en lieu sûr, sans doute à leur domicile, l'essentiel du mobilier du curé, ainsi que les objets de culte, les statues. Sur injonction de la « Société populaire d'Is sur Tille », le Maire, Louis ROUGET, requis, et cinq conseillers municipaux ne peuvent constater, que les lieux sont pratiquement vides (5 Frimaire, An II). Constat qui ne sera pas sans conséquence pour la municipalité.

## **La séparation des Eglises et de l'Etat : 1906 (1)**

Ô Miracle, après la destitution de ce sinistre Directoire d'Is sur Tille (19 Messidor An III), le curé quitta sa grotte de « la combe au graviers » en forêt des laverottes, revint en service à Chaignay, tout comme ses objets personnels, et les objets de culte ! Difficile de faire un inventaire précis de cette époque ..



L'histoire visiblement repasse les plats, puisque le même phénomène se reproduit un siècle plus tard. Une loi est votée à l'initiative du député Aristide BRIAND le 9 Décembre 1905. Elle va profondément et durablement marquer les esprits et définir la propriété des différents éléments qui relèvent des cultes.

Revenons à 1906, un inventaire est réalisé, et lorsqu'on le consulte aujourd'hui, on est confondu devant le peu d'objets inventoriés : 36 !

A croire qu'une partie d'entre eux avaient une nouvelle fois été mis en lieu sûr. A la décharge de ces locataires d'un jour, il faut dire que personne ne connaissait le sort de ces objets : allaient-ils être laissés sur place, déplacés, vendus. A la lecture des documents de l'époque, personne ne le savait vraiment. Constatons simplement aujourd'hui que non seulement ces 36 objets sont toujours presque tous présents aujourd'hui, mais que d'autres sont revenus les rejoindre

## **L'inventaire de 2004**

Pratiquement un siècle plus tard, nous pouvons dire que c'est dans la plus parfaite sérénité qu'un inventaire a pu se faire.

Il a été effectué à Chaignay le 22 Septembre 2004 sous la conduite de Madame STROHEKER du Conservatoire Départemental d'Art Sacré, en présence du desservant, le Père Jean-Paul CLERC et d'une équipe de paroissiens. Tout l'ensemble paroissial d'Is sur Tille - Grancey le château - Selongey était concerné, soit 33 villages

L'opération a consisté à vider entièrement la sacristie, les meubles, et autres lieux de rangement de tout objet de culte. En effet, outre cette opération d'inventaire, il était judicieux de faire un entretien soigné de ces objets, au pire de détruire ceux qui étaient contaminés par des moisissures ou détruits par des insectes et rongeurs. Un très gros travail où tous les acteurs doivent ici être sincèrement remerciés.

L'inventaire relève aujourd'hui 197 objets. Cinq objets de 1906 sont absents. Une explication nous est donnée : il est très fréquent que le desservant (le prêtre), utilise les objets qui lui sont confiés, d'une église à une autre. Une mutation intervient et les objets restent là où ils étaient lors de leur dernier service. Il serait très fastidieux de détailler cet inventaire disponible en Mairie. Chaque objet a reçu un numéro d'ordre,

une désignation, une expertise technique (type de métal, de tissu, de papier), un relevé de poinçon, des cotes (largeur, hauteur, diamètre), le cas échéant : un numéro de recatement vis à vis de l'inventaire de 1906.

### **Le dépôt communal au musée d'art sacré**

Ce musée départemental, situé Rue Sainte Anne à Dijon, conserve et entretient les objets qui lui sont confiés par les collectivités locales. Y sont mis en lieu sûr ce qu'il y a de plus précieux, bien évidemment.



Pour Chaignay, trois capes (vêtements liturgiques) y sont déposées avec convention. La plus ancienne (du XVIIIème siècle) est en soie brochée violette, la seconde (du XIXème) est en satin lancé rouge à motifs végétaux en fil or et argent, la troisième (XIXème également) est en tissu façonné à motifs polychromes sur fond blanc, colombe brodée en fil argent sur rayons or.

D'autres objets liés au culte, des statues, mériteraient une profonde restauration. En particulier une

statue de Saint Vincent en bois polychrome, témoignage du passé viticole de notre village. Le mécénat existe pour la restauration de ce type d'œuvre et nous avons participé il y a peu à un concours national organisé par le Commissariat à l'Energie Atomique. Le nombre de visiteurs à l'année étant l'un des critères retenus, il est évident que le handicap était difficilement surmontable vis à vis d'autres collectivités plus importantes ou mieux placées géographiquement. Comptons sur Saint Vincent pour nous aider dans la persévérance à entretenir ce patrimoine !

### **Le campanaire actuel**

Saint Pierre de Chaignay possède deux cloches qui sonnent le midi, le soir, ainsi que les événements heureux et malheureux du village.

La plus grosse pèse 800 kg et sonne le « mi »

Elle a été baptisée en 1844 par Pierre VOLLEQUE, curé, en présence de Jean BOLLOTTE-AUBERTOT et Etienne SAVETIER, maire et adjoint, Nicolas ROUGET-AUBERTOT et Catherine BOLLOTE (Fille de Louis BOLLOTE-ROYER), parrain et marraine

La petite qui pèse 620 kg, joue le « Fa # ». Elle fut baptisée le même jour que la plus grosse.

Elle a pour parrain Etienne AUBERTOT-BROCARD et pour marraine Melle Marie Eulalie BOLLOTTE, fille de M.BOLLOTTE-AUBERTOT, Maire

Elle a été refondue en juillet 2000 et baptisée le dimanche 17 septembre 2000 par le père Jean-Paul CLERC, curé d'Is/Tille en présence du Docteur CONSTANT, conseiller général et de Gérard VOISOT, Maire. Elle a pour parrain Jérôme MUNIER et pour marraine Camille LAGOUTTE.

## Le statuaire

### Vierge du 17<sup>ème</sup> en bois polychrome

En décembre 2015, la commune a décidé d'ouvrir une souscription publique en partenariat avec la fondation du patrimoine pour sa restauration.

C'est l'Entreprise LP3 de Semur en Auxois qui fut chargée de sa restauration pour un coût de 3438 €. Les dons ont été de 5165 €, laissant un reliquat pour les restaurations futures.

#### [Le détail de cette restauration](#)

### Groupe sculpté : l'éducation de la Vierge

Datant de la fin du XV<sup>ème</sup> siècle et classé au titre d'objet aux Monuments historiques depuis 1927, la sculpture Sainte-Anne et l'enfant était placée dans la nef de l'Eglise depuis 1950.

Un nouvel emplacement sur socle lui a été destiné pour la mettre en valeur dans la chapelle du baptistère.

Pour un montant de 7914 €, l'opération a été financée par l'Etat à hauteur de 50 % et le conseil départemental pour 20 %. Les dons par la fondation du patrimoine ont contribué au solde pour la restauration de cette œuvre de plus de 500 ans.





## **SAINT VINCENT, où l'histoire de notre passé viticole.**



Cette œuvre est installée à gauche du transept, sur une console à environ 1m50 de hauteur et est par conséquent visible du public pendant les offices.

Notre village qui a eu un passé viticole jusqu'à l'apparition du phylloxera dans les années 1850 a honoré ce SAINT VINCENT, saint-patron des viticulteurs. Il est probable que cette statue a été vénérée jusqu'à cette époque.

Elle provient de l'ancien fond statuaire de l'Eglise du XIIIème siècle aujourd'hui démolie. Ce Saint Vincent de 98 cm de haut, en bois polychrome doré est daté du 17ème siècle. (Datation : Chanoine MARILLIER 1959, confirmée par Monsieur Bernard SONNET Conservateur à la DRAC Bourgogne en 1997))

Le regard angélique de ce Saint est stupéfiant et envoûtant pour qui le contemple. L'outrage du temps et des ans lui ont fait perdre sa main droite qui tenait un raisin. Une restauration permettrait à cette statue de retrouver cet élément et de figer son état de conservation

Cette œuvre a été restaurée en 2020 avec l'aide de la fondation du patrimoine et des dons recueillis.

### **Prière à SAINT VINCENT**

#### **Saint Vincent, patron des vigneron**

Obtiens nous l'abondance des récoltes, la qualité du vin et la prospérité

#### **Saint Vincent, patron des vigneron**

Si tout ceci nous est donné, que nous sachions en faire un usage désintéressé avec un cœur reconnaissant

#### **Saint Vincent, patron des vigneron**

Si l'un ou l'autre vient à manquer, prie Dieu pour que nous ayons confiance, patience, et que nos cœurs s'ouvrent à la souffrance des autres

#### **Saint Vincent, patron des vigneron**

Que le bon soleil inonde nos vignes, notre monde, comme la douce pluie irrigue nos vignes

*Texte et Images : Jean-Marc DAURELLE*

(1) Là où le catholicisme est très influent, la population résiste bec et ongles. Il est des villages où le préposé aux inventaires est reçu fourche à la main, quand ce n'est pas avec le fusil. Cet affrontement entre les "deux France" tourne au drame à Boeschepe, près de la frontière belge. Le 6 mars 1906, une foule de 200 personnes s'ameute dans l'église autour du percepteur venu effectuer l'inventaire. Le fils de l'agent voit son père menacé, saisit une arme et tue un manifestant. Le lendemain, la Chambre des députés gronde. Le ministère est renversé et on suspend les inventaires. Pour CLEMENCEAU, "la question de savoir si l'on comptera ou ne comptera pas des chandeliers dans une église ne vaut pas une vie humaine".

L'immobilier, c'est à dire l'Eglise elle-même, est la propriété de la Commune. Rappelons à cet endroit que les églises construites après cette date ne sont plus la propriété des collectivités locales (les Communes) mais celle du diocèse, à charge pour ce dernier d'assurer l'entretien de l'édifice. Un fardeau très lourd aujourd'hui. Rappelons pour mémoire que notre Eglise actuelle a été construite entre 1862 et 1885. A une vingtaine d'année près ... La nouvelle loi met fin au Concordat napoléonien de 1801 qui régissait les rapports entre le gouvernement français et l'Eglise catholique. Elle proclame la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes

Sur le plan financier, la loi a deux conséquences majeures :

- Les ministres des cultes (évêques, prêtres, pasteurs, rabbins,...) ne sont plus rémunérés par l'État et celui-ci se désintéresse totalement de leur nomination,
- Les biens détenus précédemment par les Églises deviennent la propriété de l'État mais celui-ci se réserve le droit de les confier gratuitement aux représentants des Églises en vue de l'exercice du culte.(1)